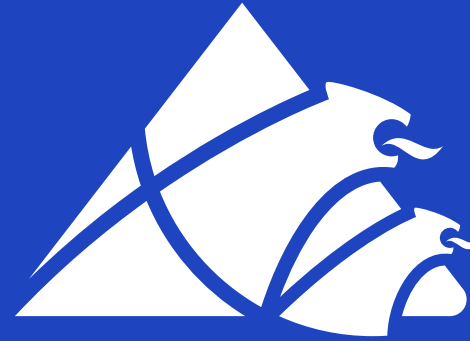




COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL AVRANCHES – MONT-SAINT- MICHEL

PLAN DES RÉSEAUX ASSAINISSEMENT - EAUX PLUVIALES

PIÈCE N°25

Vu pour être annexé à la délibération du 06 avril 2023
Pour le Président
Le Vice-Président en charge de l'urbanisme



RECTIFICATION

Procédure engagée à la demande
de la Cour d'Appel

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage



ALICE
BRAUNS
PAYSAGISTE

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 050-200069425-20230406-DEL2023_63_8-DE





Département de la MANCHE

AVRANCHES

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES
plan des Réseaux d'Assainissements
Echelle : 1/5 000*

Arrêté le : 6 février 2016
Approuvé le : 17 décembre 2016
Modifié le :



Décembre 2016

LEGENDE

- Assainissement Eaux Pluviales
- Assainissement Eaux Usées
- Assainissement Unitaire

Les informations figurent à titre indicatives
Pour toutes études de projet, se reporter au plan de
récolement des réseaux



Département de la Manche (50)
Commune de
GENETS
PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération du

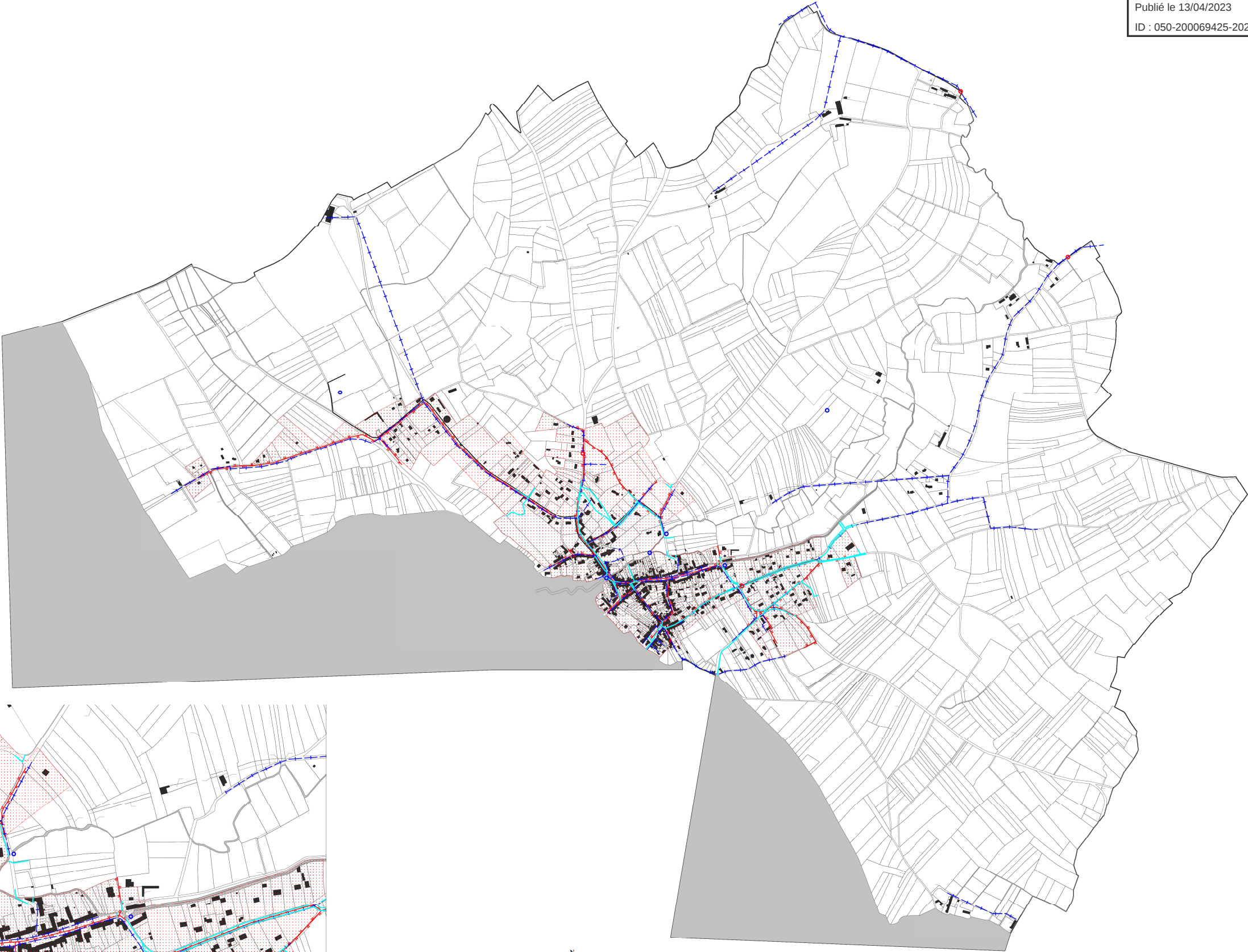
RESEAUX

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

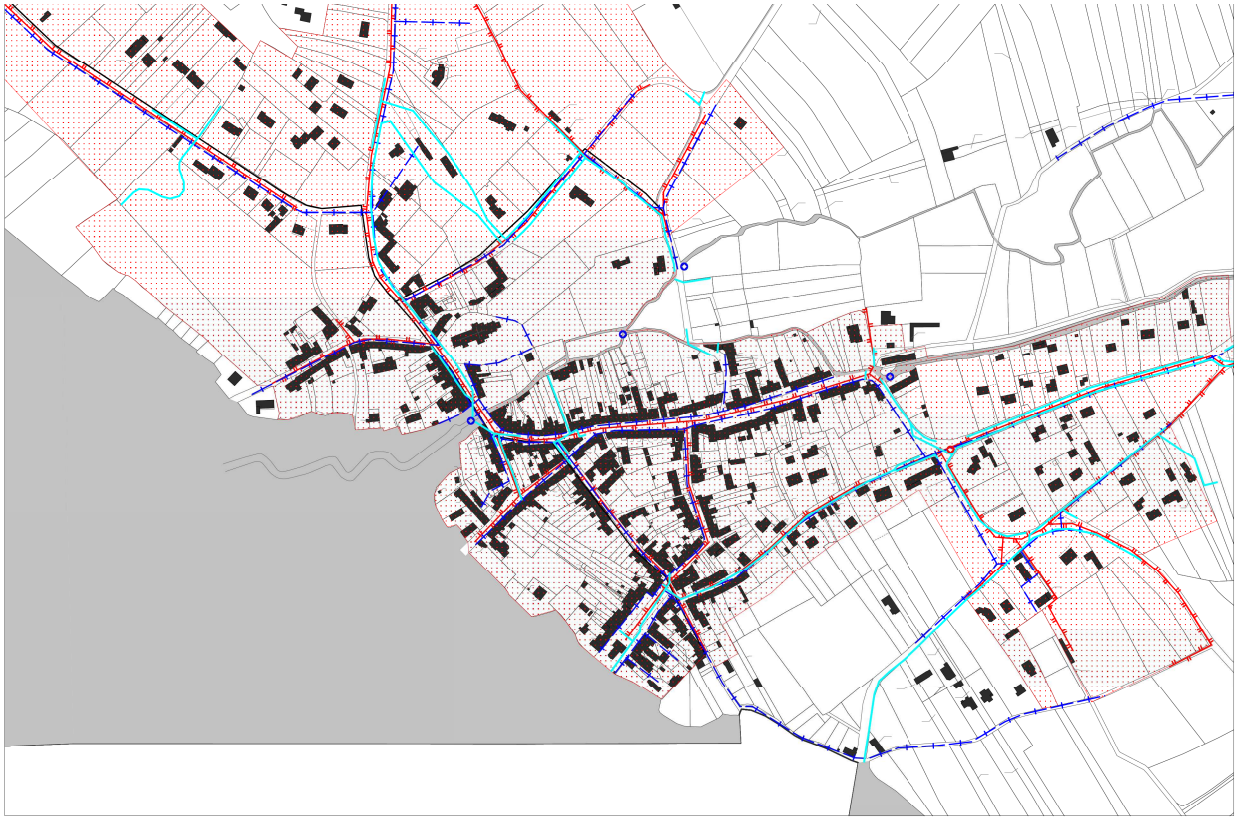
1/5000

5.3

- Eau pluviale
- Eau potable
- Assainissement collectif
- Zone d'assainissement collectif
- Prise d'eau rivière
- Dômes incendie



Le bourg 1/2500e



Servitudes

3. Eaux pluviales

Selon l'article 641 du Code Civil, « les eaux de pluie appartiennent au propriétaire du terrain qui les reçoit ». Chaque commune est tenue de posséder et d'entretenir un système d'approvisionnement en eau indépendant du réseau d'adduction pour lutter contre les incendies.

La maîtrise du ruissellement des eaux pluviales ainsi que celle de leur qualité est fondée sur « le droit à rejeter » en fonction de l'apport des surfaces actives des zones urbanisées.

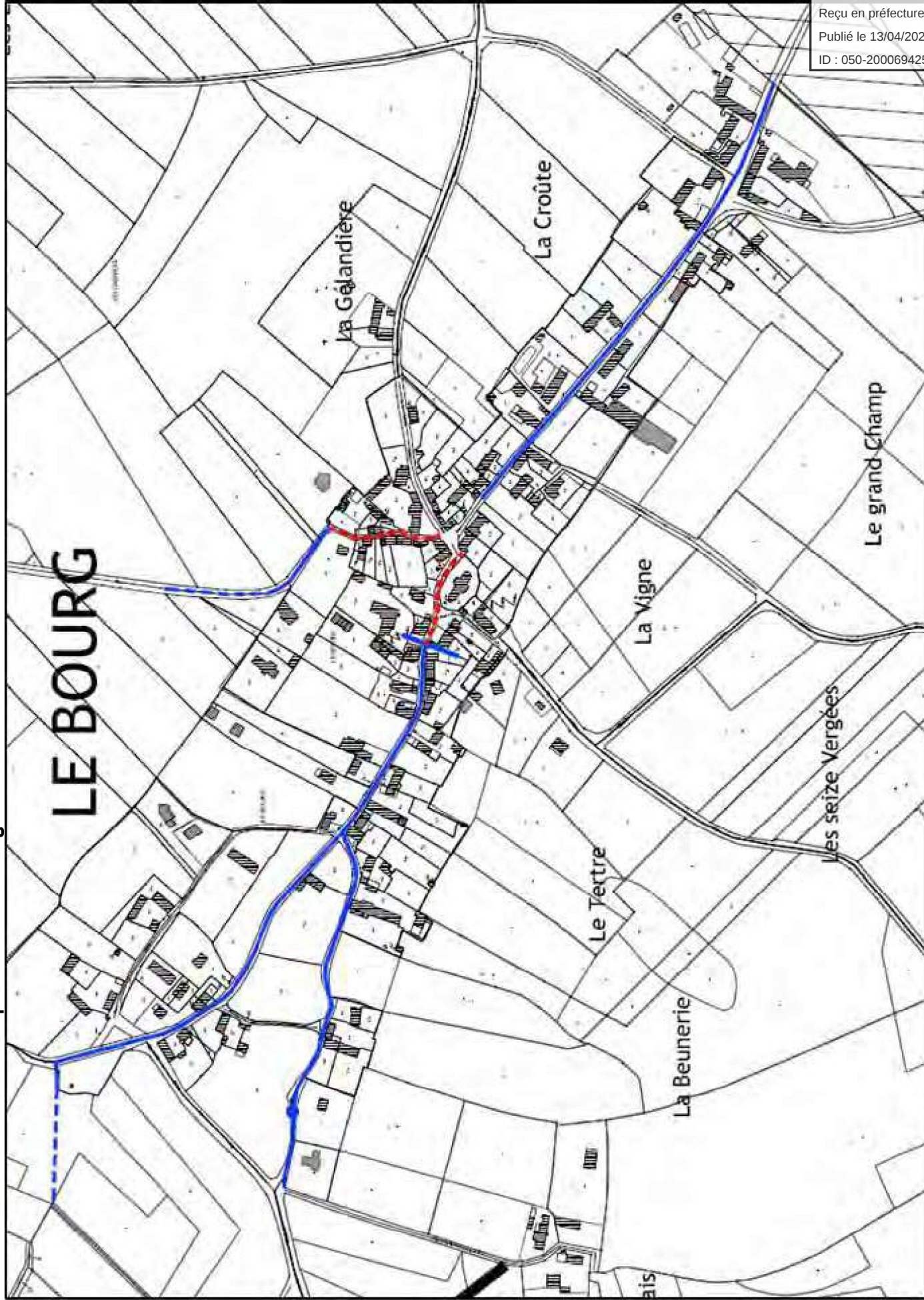
Pour la collecte en réseau des eaux de pluie, il est à noter qu'aucun traitement n'est imposé et que celle-ci n'est pas obligatoire si son intérêt général n'est pas démontré.

Le réseau d'eau pluviale est en partie souterrain dans le bourg de Huisnes-sur-Mer, à Montitier et au hameau de la Cuve.

Lors de la réfection de la voirie rue du Moulin de la Butte, un réseau d'eau pluvial central (type fil d'eau) a été aménagé. Ce même système de réseau va être aménagé rue des Étangs de l'Illemanière.

L'ensemble de l'eau collectée par ce réseau est directement rejeté dans des fossés qui délimitent les voiries dans les secteurs de campagne de la commune.

Plan du réseau d'eaux pluviales- Le bourg- PLU de Huisnes-sur-Mer 1/5000^{ème}



maître d'ouvrage

COMMUNE DE SAINT OVIN

RESEAU DES EAUX PLUVIALES

PLAN DU RESEAU DES EAUX PLUVIALES

maître d'oeuvre

direction départementale
de l'Équipement de la Manche



vu et approuvé par le Maire
A. St Ovin

dressé par le chef de subdivision,
AVRANCHES,
le :

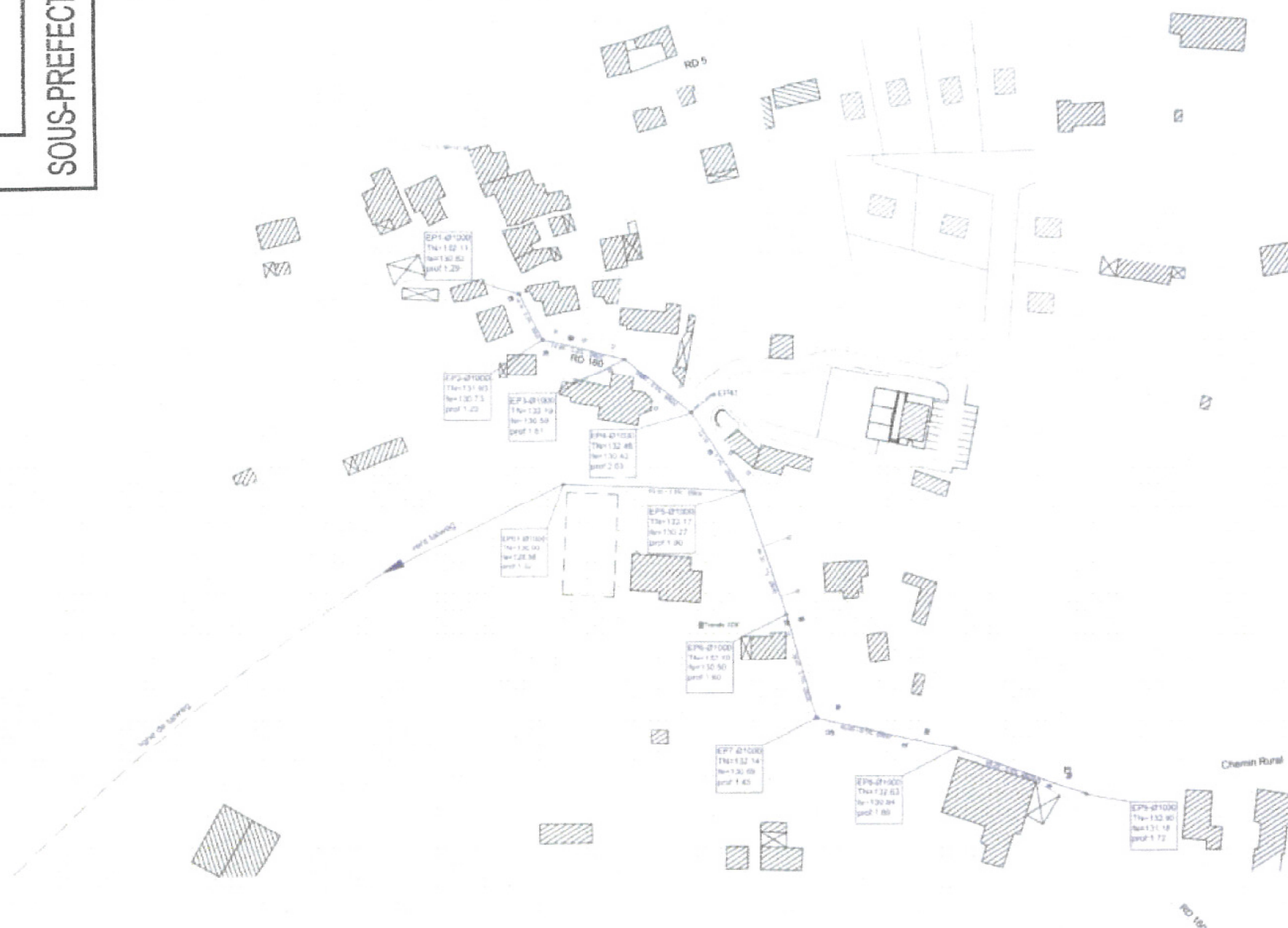
A. RENAULT

modifications dates :
version 0 :
version 1 :

technicien : M. BESNIER
dessinateur : E. GUERIN
Chargé affaires : C. GILBERT
visé :

RECULÉ
10 MARS 2008
SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES

Projet Réseau d'Assainissement des Eaux pluviales



agrandissement de cadastre - échelle : 1/1000

5.2.2a Plan réseau eaux pluviales